



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Permabond UV670

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond UV670

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Permabond Engineering Adhesives Ltd.
Wessex Way
Colden Common
Winchester
Hampshire. SO21 1WP
United Kingdom
Tel: +44 (0)1962 711 661
Fax: +44 (0)1962 711 662
info.europe@permabond.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC UK: +(44)-870-8200418 CHEMTREC US: 800-424-9300 (CCN: 829878)

Numéro d'appel d'urgence national CHEMTREC France: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

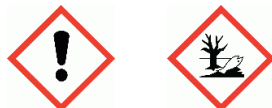
Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Permabond UV670

Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352a EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contient	ISOBORNYL ACRYLATE, MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE, ACIDE ACRYLIQUE, DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et locale.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

<table> <tr> <td data-bbox="116 1263 558 1335">ISOBORNYL ACRYLATE</td><td data-bbox="558 1263 1463 1335">10-30%</td></tr> <tr> <td data-bbox="116 1335 558 1424">Numéro CAS: 5888-33-5</td><td data-bbox="558 1335 1463 1424">Numéro CE: 227-561-6</td></tr> <tr> <td data-bbox="116 1424 558 1469">Facteur M (aigu) = 1</td><td data-bbox="558 1424 1463 1469">Facteur M (chronique) = 1</td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="116 1469 1463 1751"> Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 </td></tr> </table>	ISOBORNYL ACRYLATE	10-30%	Numéro CAS: 5888-33-5	Numéro CE: 227-561-6	Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		<table> <tr> <td data-bbox="116 1751 1005 1823">MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE</td><td data-bbox="1005 1751 1463 1823">10-30%</td></tr> <tr> <td data-bbox="116 1823 558 1912">Numéro CAS: 868-77-9</td><td data-bbox="558 1823 1463 1912">Numéro CE: 212-782-2</td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="116 1912 558 2083"> Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 </td></tr> </table>	MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE	10-30%	Numéro CAS: 868-77-9	Numéro CE: 212-782-2	Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	
ISOBORNYL ACRYLATE	10-30%														
Numéro CAS: 5888-33-5	Numéro CE: 227-561-6														
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1														
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410															
MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE	10-30%														
Numéro CAS: 868-77-9	Numéro CE: 212-782-2														
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317															

Permabond UV670

ACIDE ACRYLIQUE			1-<3%
Numéro CAS: 79-10-7	Numéro CE: 201-177-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119452449-31-XXXX	
Facteur M (aigu) = 1			
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400			

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE			1-<3%
Numéro CAS: 75980-60-8	Numéro CE: 278-355-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972295-29-XXXX	
Classification Skin Sens. 1B - H317 Repr. 2 - H361f Aquatic Chronic 2 - H411			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact cutané	Irritation cutanée. Dermate légère, éruption cutanée allergique.
Contact oculaire	Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Permabond UV670

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxide de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Utiliser dans un espace bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C. Protéger contre les rayons solaires. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Adhésif.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACIDE ACRYLIQUE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 ppm 6 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 10 ppm 30 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Permabond UV670

ISOBORNYL ACRYLATE (CAS: 5888-33-5)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.39 mg/kg p.c. /jour
PNEC	Eau douce; 0.001 mg/l Eau de mer; 0 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 2 mg/l Sédiments (eau douce); 0.145 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.015 mg/kg

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE (CAS: 868-77-9)

DNEL	Travailleurs, Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.9 mg/m ³ Travailleurs, Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.3 mg/kg p.c. /jour
PNEC	Travailleurs, Industrie - Eau; Long terme 0.482 mg/l Travailleurs, Industrie - Sol; Long terme 0.476 mg/kg Travailleurs, Industrie - Station d'épuration des eaux usées; Long terme 10 mg/l Travailleurs, Industrie - Eau douce; 3.79 mg/kg

ACIDE ACRYLIQUE (CAS: 79-10-7)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 30 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 1 mg/cm ²
PNEC	Eau douce; 0.003 mg/l rejet intermittent; 0.001 mg/l Eau de mer; 0 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 0.9 mg/l Sédiments (eau douce); 0.024 mg/kg p.c. /jour Sédiments (eau de mer); 0.002 mg/kg p.c. /jour

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE (CAS: 75980-60-8)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.5 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg p.c. /jour
PNEC	Eau douce; 0.004 mg/l Eau de mer; 0 mg/l Sédiments (eau douce); 0.29 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.029 mg/kg Sol; 0.056 mg/kg Station d'épuration des eaux usées; >1000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

Permabond UV670

Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Pour une exposition jusqu'à 4 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements et équipements de protection appropriés pour éviter tout risque de contact du produit avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.

Protection respiratoire

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Filtre à vapeurs organiques. Type A. (EN14387)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Acrylique
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	$>100^{\circ}\text{C}$
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.1
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.

Permabond UV670

Viscosité ≈2500 mPa s @ 23°C

Propriétés comburantes Non disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations Non pertinent.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger contre les rayons solaires.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Réducteurs forts. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Aucunes dans les conditions normales.

Inhalation

Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact cutané

Irritant pour la peau.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

ISOBORNYL ACRYLATE

Toxicité aiguë - orale

Permabond UV670

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 000,0

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - : Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génétique: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Etude sur deux générations - NOEC 0.092 mg/l, Inhalatoire, Rat P

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: 500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Toxicité aiguë - orale

Permabond UV670

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Score érythème/escarre: Érythème très léger - à peine perceptible (1). Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Moyennement irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Dépistage - NOAEL $\geq$ 1000 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat F1

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: $\geq$ 1000 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas de données de test particulières disponibles.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas de données de test particulières disponibles.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Permabond UV670

ACIDE ACRYLIQUE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 405,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 3,6

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Lapin Très corrosif.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Lapin Corrosive

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génique: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEL $\geq$ 78 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - NOAEL 460 mg/l, Orale, Rat P, F1

Toxicité pour la reproduction - développement Foetotoxicité: - NOAEC: $\geq$ 0.673 mg/l, Inhalatoire, Lapin

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Permabond UV670

Exposition répétée STOT Pas d'information disponible.
rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non disponible.

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 5 000,0
mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 2 000,1
(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ Pas d'information disponible.
inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Non irritant.
cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Non irritant.
graves/irritation oculaire

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris:
Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Mutation génique: Négatif.
vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Risque possible d'effets néfastes sur la reproduction.
reproduction - fertilité

Toxicité pour la Toxicité pour le développement: - NOAEL: 150 mg/kg, Orale, Rat
reproduction -
développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas d'information disponible.
un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Permabond UV670

Exposition répétée STOT NOAEL 50 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat
rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

Informations écologiques sur les composants

ISOBORNYL ACRYLATE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 0.704 mg/l, Danio rerio (Zebrafish)

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 1.98 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC, 72 heures: 0.405 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 0.092 mg/l, Daphnia magna

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: > 100 mg/l, Oryzias latipes (médaka)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 380 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 836 mg/l, Selenastrum capricornutum
NOEC, 72 heures: 400 mg/l, Selenastrum capricornutum

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 16 heures: > 3000 mg/l, Pseudomonas fluorescens

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 24.1 mg/l, Daphnia magna

ACIDE ACRYLIQUE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Permabond UV670

Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 222 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CL ₅₀ , 24 heures: 270 mg/l, Daphnia magna CE ₅₀ , 48 heures: 95 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 0.04 mg/l, Desmodesmus subspicatus CE ₅₀ , 96 heures: 0.17 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₂₀ , 30 minutes: 900 mg/l, Boues activées
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 19 mg/l, Daphnia magna

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 48 heures: 6.53 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 3.53 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: > 2.01 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 180 minutes: > 1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

ISOBORNYL ACRYLATE

Biodégradation Eau - Dégradation 57%: 28 jours

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Biodégradation Eau - Dégradation 84%: 28 jours

ACIDE ACRYLIQUE

Biodégradation Eau - Dégradation 81%: 28 jours

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

Biodégradation Eau - Dégradation < 20%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Permabond UV670

Potentiel de bioaccumulation FBC: 1.34 - 1.54,

ACIDE ACRYLIQUE

Coefficient de partage log Kow: 0.46

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

Potentiel de bioaccumulation FBC: 23 - 55, Cyprinus carpio (carpe commune)

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles. Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

MÉTACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Coefficient d'adsorption/désorption Eau - Koc: 42.7 @ 20°C

ACIDE ACRYLIQUE

Tension de surface 69.6 mN/m @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Classe déchet	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir SP 375

Indications de transport maritime S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir 2.10.2.7 du code IMDG.

Indications de transport aérien S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir SP A197 (375)

14.1. Numéro ONU

3082

Permabond UV670

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains Isobornyl Acrylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 03/07/2018

Permabond UV670

Révision 5

Remplace la date 09/05/2017

Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.